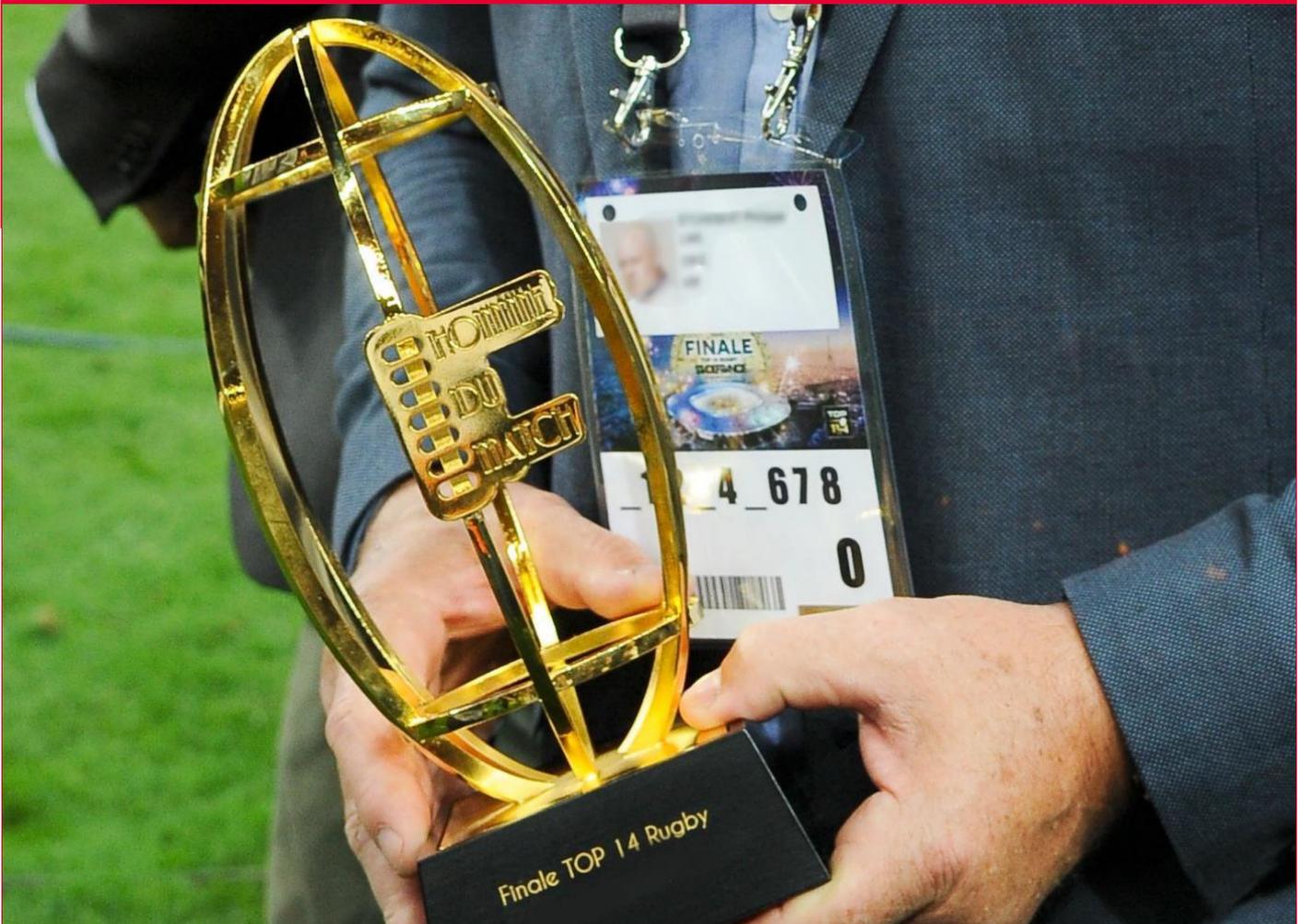


CAHIER DES CHARGES ACCREDITATIONS

Saison 2023 | 2024



Finale TOP 14 Rugby

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
ACCREDITATIONS LNR	3
Cas général.....	3
Mise en place générale	4
Maquette.....	4
Le socle obligatoire	7
Recommandations LNR	8
Format	8
Accès terrain	8
Accès à la zone vestiaires/compétitions en fin de match.....	8
Exemple de Maquette	8
Proposition de texte au verso	9

PRÉAMBULE

Le document qui suit, mis en place depuis la saison 2012/2013, a pour ambition de faciliter le travail des clubs et notamment de leurs services de sécurité par la mise en place :

- d'un socle commun obligatoire à tous les clubs de TOP 14 et de PRO D2
- d'une meilleure compatibilité des accréditations annuelles LNR
- d'une série de recommandations liées à cette problématique

Tous les clubs professionnels doivent impérativement disposer d'un système d'accréditations et respecter le socle commun.

ACCRÉDITATIONS LNR

Cas général

2 types de population sont dotés d'accréditations annuelles LNR :

- Les accréditations institutionnelles et à destination des Prestataires LNR (Keneo, Diffuseurs, Vogo...).
- Les accréditations à destination des clubs professionnels.



- Les accréditations institutionnelles et à destination des Prestataires LNR permettent dans le cadre de leurs missions professionnelles :
 - l'accès sur toutes les rencontres professionnelles de la saison en cours.
 - l'accès à l'intérieur du stade (Parvis – Zones de circulation).
 - l'accès aux zones précisées sur l'accréditation mais ne permettent en aucun cas à son propriétaire de bénéficier d'une place assise ou d'une place debout (hors accord du club recevant).



- Les accréditations à destination des clubs professionnels permettent :
 - aux membres des clubs d'accéder à l'intérieur du stade (Parvis – Zones de circulation) sur lequel leur équipe évolue le jour J.
 - Ex : Une accréditation du club « A » ne permet pas l'accès à un stade où se déroule une rencontre entre le club « B » et le club « C ».
 - l'accès aux zones précisées mais ne permettent pas à son propriétaire de bénéficier d'une place assise ou d'une place debout (hors demande auprès du club recevant).

Dans tous les cas, il incombe au club recevant de contrôler l'identité du porteur de l'accréditation.

Si le porteur n'est pas la personne identifiée sur l'accréditation, le club devra lui refuser l'accès au stade, confisquer l'accréditation et la faire parvenir à la LNR, à l'attention de Tristan LOURENÇO.

Dans le cas où une personne utiliserait son accréditation LNR sur un match sans mission particulière identifiée, le club devra en informer la LNR qui prendra les mesures nécessaires envers le porteur de l'accréditation.

Contacts :

Jean BROQUA (jean.broqua@lnr.fr) – Yoann DUTITRE (yoann.dutitre@lnr.fr) – Tristan LOURENÇO (tristan.lourenco@lnr.fr)

Note de lecture :  Obligatoire

Mise en place générale

Maquette

Format

Les accréditations annuelles LNR seront au format A6 (105*148mm).

Identification Accréditations Annuelles

Les accréditations annuelles LNR nominatives comportent une photographie de son détenteur (hors cas exceptionnels).

Ce dernier sera également identifié via :

- Son nom
- Son prénom
- Le nom de sa société, club, institution
- Le logo de sa société, club ou institution
- Sa fonction

Les accréditations LNR non-nominatives ne comportent que le nom de la société (ou du club), et le logo.

Le zoning

L'accréditation annuelle LNR utilise depuis la saison 2012-2013, un système de zoning à base de chiffres allant de 1 à 6.

Une correspondance avec un code couleur est également proposée.



- Ce zoning devra impérativement être utilisé par tous les clubs professionnels

Numéro	Accès à :	Couleur	Précisions :
1	Terrain	Vert	
2	Vestiaires	Jaune	Zone compétition uniquement. L'accès au vestiaire d'une équipe est géré par le staff
3	Espaces Médias	Gris	Ensemble des espaces médias (zone mixte, position commentateurs, salle de travail, salle photographes...)
4	Aire Régie TV	Bleu	
5	Tribunes Grand Public	Violet	Circulation uniquement – pas de place assise
6	Tribune Officielle	Rouge	Circulation uniquement – pas de place assise

Le code barre

Toutes les accréditations annuelles LNR, nominatives ou non nominatives, seront porteuses d'un code barre. Ce code barre permettra aux clubs disposant d'un contrôle d'accès d'intégrer les accréditations annuelles LNR dans leur système.

Le listing des identités et codes correspondant seront fournis sur demande du club auprès de la LNR (contacts : jean.broqua@lnr.fr et tristan.lourenco@lnr.fr)

Accès H-30

De nombreux clubs utilisent un système de « sur-accréditation » de type « H-30 » afin de permettre à certaines populations d'accéder au bord du terrain et à la zone compétitions jusqu'au coup d'envoi.

Ainsi, si une accréditation est porteuse du numéro « 1 » sans le « H-30 », son porteur n'est plus autorisé à accéder à ces deux zones à partir de 30 min avant le coup d'envoi.

Certaines accréditations annuelles LNR seront porteuses de cette mention « H-30 ».

Tout Accès

Certaines accréditations LNR seront porteuses de la mention « Tout Accès ».

Cette sur-accréditation permettra à son détenteur d'accéder à **toutes les zones du stade sans restriction.**

Cette mention très spécifique ne sera autorisée qu'à un nombre très restreint de personnes qui du fait de leur fonction ou missions, doivent pouvoir accéder à toutes les zones, quel que soit le stade et quel que soit le moment du match (PCO, Loges, ...)

Démarches des clubs pour obtenir les accréditations annuelles LNR

Chaque club de TOP 14 et de PRO D2 recevra une dotation de 30 accréditations annuelles LNR au début de chaque saison.

Au minimum, 25 de ces accréditations seront **nominatives et avec photo.**

Au maximum, 5 de ces accréditations seront **non-nominatives.**

Les demandes d'accréditations devront se faire via l'extranet mis en place par LNR. Les accès à cet extranet seront communiqués avant chaque début de saison par la Direction Compétitions et Stades de la LNR.

Les informations suivantes seront demandées – notamment pour des raisons d'éventuel criblage :

- Nom
- Prénom
- Société/Club
- Fonction
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- Photo
- Zoning

Attention, aucune demande d'accréditation incomplète ne pourra être traitée par la LNR (information manquante, photo inadaptée ou manquante...)

Les photos fournies devront correspondre aux caractéristiques suivantes :

- Photo de visage uniquement (type photo d'identité)
- Format : JPG ou PNG ou JPEG
- Forme : Carré

Accréditations clubs



Le socle obligatoire

Comme chaque saison, les clubs sont susceptibles de mettre en place leur propre système d'accréditations. Cependant depuis la saison 2012-2013, un socle commun est obligatoire à tous les clubs professionnels afin de permettre une compatibilité entre les accréditations annuelles LNR et celle des clubs.

Que ce soit sur leurs accréditations club « saison » ou « match », les clubs devront impérativement utiliser le zoning ci-dessous.



Les clubs pourront choisir entre les 2 solutions ci-dessous pour définir leur zoning :

- Chiffre uniquement
- Chiffre et couleur

Numéro	Accès à :	Couleur	Précisions :
1	Terrain	Vert	
2	Vestiaires	Jaune	Zone compétition uniquement. L'accès au vestiaire d'une équipe est géré par le staff
3	Espaces Médias	Gris	Ensemble des espaces médias (zone mixte, position commentateurs, salle de travail, salle photographes...)
4	Aire Régie TV	Bleu	
5	Tribunes Grand Public	Violet	Circulation uniquement – pas de place assise
6	Tribune Officielle	Rouge	Circulation uniquement – pas de place assise
7	<i>Libre</i>		
8	<i>Libre</i>		
9	<i>Libre</i>		
...		

Comme précisé dans le tableau, les chiffres « 0 » et au-delà de 6 sont à l'entière disposition des clubs qui peuvent ainsi adapter leur zoning en fonction des spécificités de leur stade et de leur organisation.

Recommandations LNR

Format

Afin d'être identifiables et contrôlables aisément à l'œil nu, les accréditations doivent avoir une taille suffisante. La LNR recommande le format A6 (105*148mm - Portrait).

Accès H-30

Comme pour les accréditations annuelles LNR, les clubs peuvent, selon l'organisation souhaitée, utiliser le « H-30 » pour limiter le nombre de personnes autorisées à accéder au bord du terrain et en zone compétitions en avant match.

Accès à la zone vestiaires/compétitions en fin de match

La zone compétitions, aux abords des vestiaires, est une zone particulièrement sensible. Souvent à proximité de la zone mixte, où la Presse doit pouvoir travailler dans des conditions optimales, cette zone constitue un espace « à risque ».

Il est impératif que seules les personnes accréditées puissent accéder à cet espace. En l'occurrence, les personnes bénéficiant de l'accès à la Zone 2 (cf. socle commun du zoning).

Toutefois, les clubs doivent régulièrement permettre l'accès à cette zone en après match à des personnes n'ayant pas d'accréditation ou des accréditations sans la zone 2.

Il est recommandé de mentionner un accès « APM » qui signifie « Après match » sur les accréditations, ou de prévoir un stock d'accréditations spécifiques.

Exemple de Maquette

Logos LNR - Championnats

NOM
Prénom

FONCTION
Société

Photo

Logo
Société -
institution

1 2 3 4 5 6

H-30 Tout
Accès

Barcode

Proposition de texte au verso

Le texte ci-dessous est inspiré de celui qui sera utilisé au dos des accréditations annuelles LNR.

Il se veut le plus court possible afin de permettre l'insertion au verso de l'accréditation, de l'ensemble des informations de zoning et éventuellement d'un plan du stade.

Chaque club peut adapter le texte suivant selon les spécificités de son organisation.

« La présente accréditation est une autorisation nominative, personnelle et non cessible, délivrée par dans le cadre des rencontres à domicile de en (Championnat).

Elle permet à son détenteur d'assurer ses missions professionnelles.

Elle doit être portée de manière apparente et de façon permanente.

L'organisateur de la rencontre se réserve le droit de vérifier l'identité et la qualité professionnelle du porteur.

Le porteur désigné, s'engage à suivre les prescriptions de l'organisateur de la rencontre et à respecter l'intégralité du règlement intérieur de celui-ci.

Tout manquement à ces règles entraînera la saisie de l'accréditation et l'expulsion éventuelle du site.

Cette accréditation ne donne droit à aucun siège en tribune.

Ce badge est valable pour les matchs dedans le stade